

PRÉFET DU VAL-D'OISE
DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de la Coordination Administrative
Section des Installations Classées

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°IC-17-018 du 26 juillet 2017, une enquête publique a été ouverte en mairies de LOUVRES, PUISEUX EN FRANCE, FONTENAY EN PARISIS, GOUSSAINVILLE et CHATENAY EN FRANCE (Val-d'Oise), du lundi 25 septembre 2017 au vendredi 27 octobre 2017 inclus, en application du code de l'environnement, sur la demande présentée par la société PANHARD DEVELOPPEMENT représentée par Monsieur SOUBRIE chargé du suivi du dossier (Tél : 01-42-56-26-40) à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de LOUVRES, ZAC de la Butte aux Bergers.

Ces activités sont notamment répertoriées sous les rubriques de classement soumises à autorisation précisées ci-après :

- Entrepôts couverts (stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des). Le volume des entrepôts étant supérieur ou égal à 300 000 m³. Volume autorisé : 351 250 m³
N° 1510 = installation soumise à Autorisation
- Papier, carton ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés (dépôt de) à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur à 50 000 m³. Volume autorisé 113 000 m³.
N° 1530 = installation soumise à Autorisation
- Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur à 50 000 m³. Volume autorisé 113 000 m³.
N° 1532 = installation soumise à Autorisation
- Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de). Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 40 000 m³. Volume autorisé 92 000 m³.
N° 2662 = installation soumise à Autorisation
- Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de). 1. À l'état alvéolaire ou expansé tels que mousse de latex, de polyuréthane, de polystyrène, etc. Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 45 000 m³. Volume autorisé 92 000 m³.
N° 2663-1-a = installation soumise à Autorisation
- Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de). 2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 80 000 m³. Volume autorisé 92 000 m³.
N° 2663-2-a = installation soumise à Autorisation

Toutes personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet, dans un délai d'un mois, du lundi 25 septembre 2017 au vendredi 27 octobre 2017 inclus en mairies susmentionnées où seront déposés : la demande, les plans de l'établissement, l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale et le registre d'enquête qui pourront être consultés aux jours et heures ouvrables desdites mairies.

Monsieur Michel DEJARDIN, ingénieur principal en retraite, désigné commissaire enquêteur par ordonnance du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise du 11 juillet 2017, sera chargé d'ouvrir le registre d'enquête, de réunir les observations présentées et de clore ce registre à l'expiration du délai ci-dessus indiqué.

Monsieur Michel DEJARDIN assurera une permanence en mairie de LOUVRES :

- le vendredi 29 septembre 2017 de 13h30 à 17h00
- le vendredi 6 octobre 2017 de 13h30 à 17h00
- le mardi 10 octobre 2017 de 14h00 à 19h30
- le samedi 21 octobre 2017 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 27 octobre 2017 de 13h30 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête est consultable sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise, via l'adresse internet suivante : www.val-doise.gouv.fr rubrique : Politiques publiques – Environnement risques et nuisances – (ICPE) Installations classées pour la protection de l'environnement – Enquêtes publiques.
Le public pourra également prendre connaissance du dossier d'enquête, sous format numérique, sur un poste informatique dédié, en mairie de Louvres, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Le public pourra consigner ses observations par courriel à l'adresse suivante : pref.icpe@val-doise.gouv.fr, à compter du 25 septembre 2017 et jusqu'au 27 octobre 2017 inclus. Ne seront prises en considération que les observations ayant été envoyées avant la fin de mise à disposition du public, la date portée automatiquement sur les messages électroniques faisant foi. Les observations recueillies par courriel seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise, et consultables via l'adresse internet susvisée, rubrique Enquêtes publiques.

Le Préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser, par arrêté préfectoral, l'autorisation demandée.

Conformément à l'article R. 123-23 du code de l'environnement, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairies de LOUVRES, PUISEUX EN FRANCE, FONTENAY EN PARISIS, GOUSSAINVILLE et CHATENAY EN FRANCE et à la Direction de la coordination et de l'appui territorial – Bureau de la coordination administrative – Section des installations classées.

Pour le Préfet
Le secrétaire général,
Signé : Daniel BARNIER

Fait à Cergy, le 26 juillet 2017.
(À afficher du vendredi 8 septembre 2017 au vendredi 27 octobre 2017 inclus.)